

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 4 juin 2026. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel : greffe@hautegaspesie.com ou lors de la période de questions de la séance.



PROVINCE DE QUÉBEC **MRC de La Haute-Gaspésie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie tenue le neuvième jour de juin deux-mille-vingt-six, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

M. Sylvain Tanguay, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
M^{me} Marie-Ève Godbout, mairesse, ville de Cap-Chat
M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
M^{me} Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui
M. Roberge Castonguay, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
M^{me} Annie Bélanger, mairesse, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis

Sont également présents :

M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie
M. Jérôme Emond, directeur des ressources financières et greffier-trésorier adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie
M^{me} Nataly M. Ferland, adjointe de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

Sont absents :

M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 31 par M. Sylvain Tanguay, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. En l'absence de Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, M. Jérôme Emond, directeur des ressources financières et greffier-trésorier adjoint, agit comme secrétaire de la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12934-06-2026

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juin 2026

CONSIDÉRANT QUE le préfet reçoit dispense de lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juin 2026 de la manière suivante :

REPORTE le point à une séance ultérieure :

5.5 Appui FQM – Université du Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12935-06-2026

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026 a été courriellé à chacun des élus le 4 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET FAITS SAILLANTS DU PRÉFET

M. Sylvain Tanguay, préfet, présente son rapport d'activité et les faits saillants pour la période du 13 mai au 9 juin 2026.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 12936-06-2026

Approbation du rapport des impayés et déboursés directs du 1^{er} au 31 mai 2026

IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le rapport des impayés et déboursés directs du 1^{er} au 31 mai 2026 :

Palements : 477 906,97 \$

Factures : 40 248,97 \$

TOTAL : 518 155,94 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12937-06-2026

Approbation du rapport des remboursements de dépenses du 1^{er} au 31 mai 2026

IL EST PROPOSÉ PAR M. ROBERGE CASTONGUAY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le rapport des remboursements de dépenses du 1^{er} au 31 mai 2026 de 4 340,02 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

En vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, Mme Marie-Ève Godbout, mairesse de la Ville de Cap-Chat, par la présente :

1. Donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, à une séance subséquente du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, un règlement relatif à la gestion contractuelle remplaçant les règlements numéros 2020-386, 2023-415 et 2024-431 relatifs à la gestion contractuelle de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Ce règlement portera notamment sur les éléments suivants :

- Les considérations générales dans l'octroi des contrats
- Les règles applicables aux contrats de gré à gré
- Les mesures visant à favoriser la rotation des cocontractants
- Les mesures visant à favoriser les biens et services québécois et canadiens
- Les mesures visant à favoriser le développement durable
- Le contrat avec un membre du conseil, un fonctionnaire ou un employé
- Les règles applicables aux appels d'offres

- Les mesures applicables aux soumissionnaires
- Les règles applicables à la modification d'un contrat
- La gestion des sanctions
- Les dispositions transitoires et finales

2. Dépose le projet de règlement numéro 2026-445 intitulé *Règlement sur la gestion contractuelle de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

Marie-Ève Godbout, mairesse de la Ville de Cap-Chat

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

En vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, M. Roberge Castonguay, maire de la municipalité de Rivière-à-Claude, par la présente :

1. Donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, à une séance subséquente du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, un règlement relatif aux frais de déplacement des élus et des employés MRC de La Haute-Gaspésie remplaçant le règlement numéro 2022-406 relatif aux frais de déplacement et de représentation des élus et des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Ce règlement portera notamment sur les éléments suivants :

- Frais de transport
- Frais de repas
- Frais d'hébergement
- Pièce justificative
- Frais remboursés par un organisme
- Autorisation
- Entrée en vigueur

2. Dépose le projet de règlement numéro 2026-446 intitulé *Règlement relatif aux frais de déplacement des élus et des employés MRC de La Haute-Gaspésie*.

Roberge Castonguay, maire de la municipalité de Rivière-à-Claude

RÉSOLUTION NUMÉRO 12938-06-2026

Projet de gouvernance en Haute-Gaspésie – FRR Volet 4, Coopération et gouvernance municipale

CONSIDÉRANT QU'en tant que gouvernements de proximité, les municipalités exercent de nombreux pouvoirs et compétences et se sont vu confier, au fil des années, des responsabilités dans des domaines de plus en plus variés;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités font face à un défi de rareté de main-d'œuvre et de ressources financières générant des difficultés significatives pour la préservation de certains services à la population;

CONSIDÉRANT QU'il nous semble opportun d'encourager une réflexion et une mobilisation du milieu municipal en faveur d'une gouvernance municipale adaptée aux défis des municipalités de la Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le sous-volet Renforcement de la gouvernance permet de soutenir les démarches de réflexion visant à déterminer quels sont les modèles de gouvernance les plus adaptés à un territoire pour assurer des services de qualité à la population;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux des municipalités de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Mont-Saint-Pierre, Rivière-à-Claude, Marsoui, La Martre et les villes de Sainte-Anne-des-Monts et Cap-Chat et les territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie désirent présenter un projet de Renforcement de la gouvernance dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME ANNIE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE décrète ce qui suit :

- S’engage à participer au *Projet de gouvernance en Haute-Gaspésie*;
- Accepte d’assumer une partie des coûts, à savoir l’apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Accepte d’agir à titre d’organisme responsable du projet;
- Autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;
- Madame Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, est autorisée à signer tout document relatif à cette demande d’aide financière.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 12939-06-2026

Demande de reprise et de pérennisation de l’échantillonnage des stations du Réseau-rivières au nord de la Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) stations d’échantillonnage du Réseau-rivières du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sont localisées dans des rivières à saumon exploitées du nord de la Gaspésie, soit les rivières Cap-Chat, Sainte-Anne, Madeleine, York et Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2012, ces stations ont bénéficié d’un suivi annuel (d’avril à novembre) de paramètres physicochimiques et bactériologiques de base permettant d’établir un portrait de la qualité de leur eau;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de l’eau du nord de la Gaspésie (CENG) a été avisé par le MELCCFP de la suspension de l’échantillonnage de ces stations pour la saison 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette suspension s’ajoute à d’autres décisions ministérielles ayant entraîné la diminution du suivi de la qualité de l’eau dans les rivières de la région, notamment par l’abandon de l’offre d’heures de laboratoire gratuites aux organismes de bassins versants dédiées à des projets spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE ces coupes dans le suivi de la qualité de l’eau des rivières sont incohérentes avec la mesure 6.1 du *Plan national de l’eau* annoncé par le gouvernement du Québec en septembre 2024 dans le cadre de la mise en œuvre de la *Stratégie québécoise de l’eau 2018-2030* visant à « Bonifier le suivi des cours d’eau en tenant compte des préoccupations des acteurs de l’eau »;

CONSIDÉRANT QUE le maintien d’un échantillonnage régulier et à long terme est essentiel au suivi de la qualité de l’eau des rivières, particulièrement dans le contexte des changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE les rivières à saumon nécessitent une attention particulière en raison de leur importance culturelle et socioéconomique pour les communautés de la région, mais également en raison de la

situation précaire des populations de saumon observées au cours des dernières années (montaisons en forte diminution);

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur de l'eau (PDE) 2024-2034 du nord de la Gaspésie, issu d'un processus de concertation régionale, comporte un objectif visant à « Assurer un suivi de la qualité de l'eau de chacune des six (6) rivières des rivières à saumon exploitées de la ZGIE du nord de la Gaspésie », ce qui implique le maintien de l'échantillonnage des cinq (5) stations actuelles du Réseau-rivières ainsi que l'ajout d'une station dans la rivière Dartmouth;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. dénonce la suspension de l'échantillonnage pour 2026 des cinq (5) stations du Réseau-rivières situées au nord de la Gaspésie, en particulier pour les rivières Cap-Chat, Sainte-Anne, Madeleine incluses à son territoire;
2. demande au MELCCFP le rétablissement et la pérennisation de l'échantillonnage des cinq (5) stations actuelles du Réseau-rivières dans les plus brefs délais ainsi que l'ajout d'une station additionnelle dans la rivière Dartmouth en cohérence avec la volonté régionale exprimée dans le plan directeur de l'eau (PDE) 2024-2034 du nord de la Gaspésie;

QUE la présente résolution soit transmise à Mme Pascale Déry, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Stéphane Sainte-Croix, député provincial de la circonscription de Gaspé, à M. Alexis Deschênes, député fédéral de la circonscription Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj ainsi qu'à Mme Virginie Dufour du Parti Libéral du Québec, M. Joël Arseneau du Parti Québécois et M. Étienne Grandmont de Québec Solidaire à titre de porte-paroles des partis d'opposition en matière d'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12940-06-2026

Nominations de la présidence au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la nomination des membres du comité consultatif agricole le 26 novembre 2025 par résolution 12761-11-2025;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 10 du règlement numéro 2008-242 titré *Règlement numéro 2008-242 modifiant le règlement 97-124 instaurant un comité consultatif agricole sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie*, le conseil des maires doit nommer la présidence au CCA de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. ROBERGE CASTONGUAY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme Mme Marie-Ève Godbout comme présidente au Comité consultatif agricole de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12941-06-2026

Avis d'intervention du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), projet de développement de villégiature privée, canton De Nouë

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 149 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a signifié à la MRC de La Haute-Gaspésie un avis d'intervention décrivant le projet suivant :

- Lotissement de 12 terrains à des fins de villégiature privée, canton De Nouë (réf./ministère : avis n° 202605 TE1101)

CONSIDÉRANT l'avis d'intervention pour ce projet ne contrevient pas au *Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE avise le ministère des Ressources naturelles et des Forêts que l'intervention projetée pour le projet :

- Lotissement de 12 terrains à des fins de villégiature privée, canton De Nouë (réf./ministère : avis n° 202605 TE1101) est conforme aux dispositions du *Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 12942-06-2026

Fonds régions et ruralité, volet 4, approbation du rapport d'utilisation des sommes 2024-2025

CONSIDÉRANT l'*Entente de vitalisation de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie - Dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité* intervenue entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de La Haute-Gaspésie le 1^{er} décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'avenant à l'entente signé le 16 octobre 2024;

CONSIDÉRANT les engagements de la MRC;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'utilisation des sommes 2024-2025 du volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation* du Fonds régions et ruralité, du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve le rapport d'utilisation des sommes 2024-2025 du volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation* du Fonds régions et ruralité, du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, tel qu'il a été soumis;
2. publie ce rapport sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie et le transmet à la ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12943-06-2026

Fonds régions et ruralité, volet 2 et 3, approbation du rapport d'utilisation des sommes 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

CONSIDÉRANT l'*Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité* intégrant le *Volet 3 – Vitalisation* intervenue entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de La Haute-Gaspésie le 23 septembre 2025;

CONSIDÉRANT l'avenant à l'entente;

CONSIDÉRANT les engagements de la MRC;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'utilisation des sommes du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 du *Volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité* intégrant le *Volet 3 – Vitalisation*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve le rapport d'utilisation des sommes du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 du *Volet 2 - Développement territorial du Fonds régions et ruralité* intégrant le *Volet 3 – Vitalisation*, tel qu'il a été soumis;
2. publie ce rapport sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie et le transmet à la ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12944-06-2026

Fonds régions et ruralité 2020-2024, volet 2, mise à jour du rapport annuel d'activité 2025

CONSIDÉRANT l'*Entente relative au Fonds régions et ruralité, volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* intervenue entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de La Haute-Gaspésie le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT les engagements de la MRC;

CONSIDÉRANT le dépôt de la mise à jour du rapport d'utilisation des sommes du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2025 du *volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve la mise à jour du rapport d'utilisation des sommes du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2025 du *volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC*, tel qu'il a été soumis;
2. publie ce rapport sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie et le transmet à la ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12945-06-2026

Fonds régions et ruralité – Coopérative de solidarité, de développement touristique économique et social – Mont-St-Pierre

M. Magella Emond, maire de la municipalité de Mont-St-Pierre, déclare son conflit d'intérêts avec le présent sujet.

CONSIDÉRANT QUE le service du développement économique de la MRC recommande au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder 60 000,00 \$ à la Coopérative de solidarité, de développement touristique, économique et social de Mont-St-Pierre pour la saison estivale 2026 de la Station de montagne sur mer, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 – Développement territorial – Fonds soutien aux organismes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME ANNIE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 60 000,00 \$ à la Coopérative de solidarité, de développement touristique, économique et social de Mont-St-Pierre pour la saison estivale 2026 de la Station de montagne sur mer, présentée dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 – Développement territorial conditionnellement à ce que :

1. une entente soit signée avec la municipalité de Mont-St-Pierre pour la location des bâtiments lui appartenant (église et Place du village);
2. l'engagement irrévocable de la coopérative à négocier dès que possible une entente d'assouplissement des modalités de remboursement et de réduction de la dette avec les créanciers garantis, et ce, à la satisfaction de la MRC;
3. une entente soit convenue, d'Accord de regroupement, avec Services Québec pour le financement de la masse salariale ;
4. une police d'assurance dommages et responsabilité ;

5. tout autres document pertinent pourrait être exigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HYGIÈNE DU MILIEU

RÉSOLUTION NUMÉRO 12946-06-2026

Embauche d'un préposé aux écocentres, M. Pierre Dumont

CONSIDÉRANT le désistement de Mme Andréanne Lavoie au poste de proposée aux écocentres (résolution 12919-05-2026);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit pourvoir le poste vacant pour répondre à la demande de sa clientèle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. ROBERGE CASTONGUAY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. abroge la résolution d'embauche 12919-05-2026;
2. embauche M. Pierre Dumont au poste de préposé aux écocentres, comme employé saisonnier, pour 14 semaines avec possibilité de prolongation.
2. autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Maryse Létourneau, à rédiger et signer un contrat de travail avec M. Pierre Dumont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier *Loisirs et culture*

HABITATION

Aucun dossier *Habitation*

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier *Sécurité publique*

TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES

RÉSOLUTION NUMÉRO 12947-06-2026

Demande de financement du Fonds Municipal Vert – Fédération canadienne des municipalités (FCM)

CONSIDÉRANT les opportunités offertes à court terme par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et le Fonds Municipal Vert (FMV) qui cadre avec des besoins inscrits dans le projet 2GA 2022;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier des demandes permettrait d'aller chercher du financement pour des plans et études et des projets de plantation d'arbres à coût nul pour la MRC;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. Présente une demande au FMV pour le volet Plans et études de foresterie urbaine.
2. Présente une demande au FMV pour le volet plantation d'arbres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12948-06-2026

Octroi de travaux sylvicoles commerciaux et non-commerciaux 2026 Foresterie Savard Inc.

CONSIDÉRANT la résolution 12862-03-2026, le contrat MRCHG-TSC-2025-002 et l'intérêt démontré par Foresterie Savard Inc. à réaliser un volume de travaux plus important, et ce aux taux prévus dans une grille reconnue par le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont urgents pour maximiser le taux de récupération des bois et assurer la réalisation des travaux de reboisement prévue en 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat sera conditionnel à la confirmation du financement des travaux de préparation de terrain;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE octroi un contrat de travaux sylvicoles commerciaux et non commerciaux à Foresterie Savard Inc. qui remplacera le contrat MRCHG-TSC-2025-002 par un nouveau contrat visant la récolte de 250 hectares de chablis pour un volume approximatif de 25 000 mètres cubes solides de bois et la réalisation du financement pour les travaux de préparation de terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

Aucun dossier *Transport*

AFFAIRES DIVERSES

Aucun dossier *Affaires nouvelles*.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 49 à 19 h 51.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 19 h 51 par M. Roberge Castonguay et résolu que la séance soit levée.

Je, Sylvain Tanguay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Sylvain Tanguay, préfet

Jérôme Emond, directeur des ressources
financières et greffier-trésorier adjoint